

Nombre de conseillers :

en exercice	11
présents	11
votants	11

L'an deux mille vingt-six

le vingt mars à dix-huit heures,

le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Laure GHIGLIONE, doyenne d'âge,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

N° 07 /2026

OBJET :

ÉLECTION DU MAIRE

PRÉSENTS : AUDOUARD Alain, BONNET Gérard, BROUSTE David, COLOMER Michel, DOMINICI Claudia, GAMBIER Anaïs, GHIGLIONE Laure, GOURNAY Odilon, LECROSNIER Mélanie, PRIO Suzel, VIANO Nicolas -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GOURNAY Odilon

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-7,

Vu le résultat de l'élection du 15 mars 2026 portant renouvellement général du conseil municipal de la commune de Saorge,

Considérant la convocation du conseil municipal en date du 16 mars 2026,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité le plus âgé est élu,

Considérant la candidature déclarée de Monsieur David BROUSTE,

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Alain AUDOUARD,

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés :

M. BROUSTE David a obtenu 7 voix

M. AUDOUARD Alain a obtenu 2 voix.

M. BROUSTE David a obtenu la majorité absolue déterminée à 5 voix.

M. BROUSTE David est élu maire de la commune de Saorge.

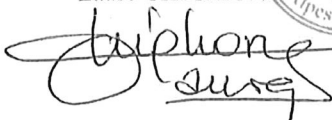
Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

LE 20 mars 2026

SAORGE, LE 20 mars 2026

La Présidente de séance,

Laure GHIGLIONE




AR Prefecture

006-210601324-20260320-082026-DE
Reçu le 24/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE NICE

MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :

en exercice **11**
présents **11**
votants **11**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. David
BROUSTE, Maire -
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

N° 08 /2026

OBJET :

DETERMINATION DU NOMBRE
DES ADJOINTS A ELIRE

PRÉSENTS : BONNET Gérard, DOMINICI Claudia, COLOMER Michel, adjoints
AUDOUARD Alain, GAMBIER Anaïs, GHIGLIONE Laure, GOURNAY Odilon,
LECROSNIER Mélanie, PRIO Suzel, VIANO Nicolas
SECRETÉAIRE DE SÉANCE : GOURNAY Odilon

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2, L2122-2-1 et L 2122-3
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce
nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que le Conseil Municipal est composé de 11 membres, le nombre de postes d'adjoints ne peut
excéder 3,
Après en avoir délibéré, et avoir procédé au vote, à l'unanimité des membres présents et ou représentés.

DECIDE de fixer de trois postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

- Pour extrait conforme -

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

LE 20 mars 2026

SAORGE, LE 20 mars 2026

Le Maire,

David BROUSTE



AR Prefecture

006-210601324-20260320-092026-DE
Reçu le 24/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT
DE NICE
MAIRIE DE SAORGE

Nombre de conseillers :

en exercice 11
présents 11
votants 11

L'an deux mille vingt-six,
le vingt mars à dix- huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAORGE dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. David
Brouste, Maire -
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

N° 09/2026

OBJET :

ÉLECTION DES ADJOINTS

PRÉSENTS : BONNET Gérard, DOMINICI Claudia, COLOMER Michel adjoints-
AUDOUARD Alain, GAMBIER Anaïs, GHIGLIONE Laure, GOURNAY Odilon,
LECROSNIER Mélanie, PRIO Suzel, VIANO Nicolas
SECRETARIE DE SÉANCE : GOURNAY Odilon

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Liste BONNET, DOMINICI, COLOMER : 9 voix (neuf voix).

- La liste BONNET, DOMINICI, COLOMER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. BONNET Gérard, Mme DOMINICI Claudia, M. COLOMER Michel.

Ainsi fait et délibéré à Saorge les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION ET TRANSMISSION

LE 20 mars 2026

SAORGE, LE 20 mars 2026

Le Maire

David BROUSTE

